

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 39

Artikel: Façon d'entente
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209827>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SERPEINT DAU BOSSATON

L'ETANT DOU FRARE, OI MA FAI ! DOU FRARE, QUAND BIN ON L'ARAI PAS DE. LO PREMÎ, PRINMOR, ÈTAI ASSE CHET QU'ON ÈTALLA ET ON BOCON CRAPI ; NE SÈ COZAI PAS PI À MEDZI ET À BÂIRE. L'AUTRO, QUE L'AVAI À NOM SÈLÀO, L'ÈTAI RIOND QUEMET 'NA TIUDRA, RODZO QUEMET ON MOTCHAO DE CATSETTA D'ETALIEN, ET GRAS QUEMET 'NA SERVEINTA DE BOUTSI. FAUT VO DERE QUE COUGNESSAI LÈ BON VERRIO, LÈ BON BOCON ET QUE LÀI PROFITÀVANT.

Prinmor et Sèlao l'étant per indévis et fasant dâi vegne. Quand l'è qu'on ètai ài veneindze, tote lè z'année reimpliessant on bin galè bossaton de bon, dau tot crâno et l'avant quasu po lau bâire de tot lo sailli, hormi que du la dou z'an que lo bosset s'ètai trovâ chet dza de boun' hâora ào tsuiteimps. Nion ne lài avai rein com-prâ, dein ti lè casse pas Prinmor, que sè désai :

— Lo bossaton l'a ètâ reimpliia quemet dè cotouma. On lài a met la boîte dein lo mài de fèvrâ et l'è vouido ào mài d'avri. Que dau dia-billo lài a-te z'u ?

Et sè fasai mau à la tîta dau tant que tser-tive iò son clli l'avai passâ. Ma l'ètai tot por-rein, lài vayai rein que dau fu ; et cein lo mi-nâve.

Por quant à Sèlao... Sacré Sèlao ! l'è pas por-rein que l'avai tant bouna mena : ie fisâve ein catson lo bossaton. Eh va ! S'ètai fabreqnâ au tuyau avoué dau couthouque nái, que l'allâve tot juste pè la bonde et pu, quand Prinmor ètai via, hardi : fisâ Sèlao ! Faillai lo vère.

Lài avai dza dove veneindze que clli com-merce dourâve et nion lài avai rein vu.

Quaque dzor aprî lo bounan, tot parâi — lo bosset l'avai ètâ rasâ ài veneindze et on lài avai pas oncora terf à la hoîte — vaitc Prinmor que va à la cava po vère se lè truffe sè galavânt bin. Passe dan pè vè lo bossaton et que vâi-te ? Eh ! mon Dieu te possiblio ! ouqie que lài a fê tant pouâire qu'ein è oncora tot biévo.

L'ètai onn' affère nái quemet de la pèdze de cordagni, et grand quemet on ècoudjâ, que l'ètai eifata dein lo perte dau bosset. Dèvessâi être onna granta serpeint, prau su. Dein ti lè casse, Prinmor sè peïnsé : « L'è clli bâta que bâi noutron novi. Faut tatsi de la tyâ, ma sé faut veilli. » Adan, l'eimpougne on dordon que l'ètai vè lè tsau dâi truffe, va à pas d'ëtsergot tant que vè la voulivra, lâive lo chétion avoué lè dou bré et baïle su la bâta onn' épeluâie à frésa lo bossaton... era !...

La serpeint sè tor on bocon, fâ : « ouaf » et lo poûro Prinmor regâi pè la frimousse on eimbardjâ de pesse que sè sauve d'onna cambâie à la cousena, iô traôve Sèlao.

— Mon poûro frare, que lài fâ, lài a'na granta serpeint que bâi à noutron clli. Lài è fotu onna dzevatâie, mâ m'a tant pesi contro qu'ein su on-corra tot mou. Vin vâi vère.

Mon Sèlao pèlavé minço, câ cllia serpeint l'ètai bo et bin son tuyau de couthouque que l'avai àobllia de remouâ, quand l'ètai z'u fisâ. Ne fâ ne ion ne dou ; châote lo premi avau lè z'egrâ, eimpougne lo tuyau et lo for dein sa catsetta et pu ie fâ ètat de tsertsi per derrâi.

— Ie vint de s'einfatâ perquie, que fasai à Prinmor que l'arrêvâve pi ora, tot moïndro, l'è vussa. L'è li que no voudhivé noutron bosset. L'ètai bo et bin onna serpeint.

Et faut crere que l'ètai onna serpeint qu'avai rido sâi po cein que, quand l'ant guegnî lau vase, l'ètai quasu vouido.

Lè du ci temps qu'on appelle lè tuyau de couthouque lè serpeint d'au bossaton.

MARC A LOUIS.

Le tarif. — Un joueur d'orgue de barbarie moud un air du *Trouvère*. On lui donne dix centimes. Le mendiant ramasse sa pièce et se remet à jouer.

Signe désespéré du bailleur des dix centimes.

Le joueur s'arrête et demande :

— Qu'est-ce que vous voulez dire avec vos si-gnes : que je continue ou que je m'arrête ?

— Allez vous en...

— Pardon... pour dix centimes, je joue un autre morceau, pour m'arrêter, mon tarif, c'est trente centimes.

LE DEVOIR**ou la pipe à Girard.**

Il y a quelques années, M. Georges Chauday, prononçant un discours à la distribution des prix du Lycée Henri IV, à Paris, et faisant l'éloge du devoir, a cité le joli trait suivant. C'est l'évocation d'un souvenir de collège, en l'année terrible. Laissons-lui la parole.

* * *

Je sais bien ce que vous pourrez m'objecter : En ces temps de divergences politiques, philosophiques, religieuses, le choix du devoir est difficile ! Non... Si c'est la conscience qui choisit !... je ne dis pas une conscience infatuée qui adopte sans examen tout ce qui flatte ses visées plus ou moins troubles... Je parle d'une conscience en éveil, soucieuse du droit d'autrui, craintive de toute injustice nourrie aux sources immuables de la conscience universelle...

Cette conscience-là est un guide qui n'égare jamais l'homme qui pense.

Et, pour vous donner un exemple de ce choix du devoir par la conscience, laissez-moi remonter encore à cette cruelle année où nous vîmes de si funestes, mais aussi de si grandes choses.

Mon héros s'appelait Girard. Il était en mathématiques, lors de la déclaration de la guerre. Il s'engagea aussitôt, fit toute la campagne, vit le feu, se battit superbement et, quand la paix fut signée, revint tout modestement troquer sa tunique de soldat pour sa tunique d'écolier !

Un écolier qui s'était battu ! Je vous laisse à penser, mes amis, si nous l'admirions sans réserve ; non qu'il se fit admirer !... c'était la simplicité même : Il avait dépouillé à la porte du collège tout son appareil militaire !... Mais... il avait gardé... sa pipe !... Sa pipe devint, sous ce préau même, où nous sommes, le sujet d'un gros scandale !...

C'est ici qu'il la fumait ! Le maître surveillant de la cour voulut la lui confisquer. Je ne saurais, quoique fumeur, adresser un blâme à ce maître. Un lycée, convenez-en, ne saurait être une tabagie... Mais Girard n'en bondit pas moins. Confisquer sa pipe ! sa bonne pipe des champs de bataille, allons donc !... Et il s'éloigna en fumant.

Le maître n'insista pas et s'en fut soumettre le cas au surveillant général. Le cas parut délicat. Girard était un jeune élève, mais c'était un vieux soldat. Le traiter comme un gamin eut semblé une inconvenance, et c'est ce que notre surveillant exposa à notre censeur, qui, touché des mêmes scrupules, voulut que son chef hiérarchique intervint personnellement.

Ce fut donc notre cher proviseur, M. Denis, l'homme le plus juste que j'ai connu, qui vint ici trouver Girard et, devant tous les élèves très curieux et faisant cercle, lui adressa paternellement ces paroles qui, à mon sens, valent le jugement de Salomon :

— Mon enfant, vous avez été soldat ; je ne peux plus vous punir comme un collégien !... vous tenez à votre pipe, gardez-la ; je vous autorise à fumer ; seulement, je vous rappelle que, d'après le règlement, ceux de vos camarades qui voudraient suivre votre exemple seraient immédiatement punis.

Girard eut les larmes aux yeux et, présentant à l'excellent M. Denis l'objet du litige, lui dit :

— Tenez, monsieur le proviseur, voilà ma pipe, gardez-là !... mais ayez-en bien soin !... car elle a fait la campagne !

« Dieux immortels ! — s'écriait Thales — enseignez-moi mon devoir. Quant à le remplir, je m'en fie à ma volonté ! »

Ici, ce fut l'immortelle conscience qui donne la leçon des dieux ! Girard avait le droit de fumer, puisque son directeur même lui disait : « Je vous le permets ». Une conscience égoïste se fut contentée de ce droit. Mais elle eut froissé alors cette conscience universelle dont je vous parlais tout-à-l'heure. Et pour ce délicat, le droit devint insuffisant. Il lui substitua le devoir.

Pas d'accord. — Dans un village de la banlieue, un propriétaire fit coller sur la clôture de son jardin une affiche manuscrite ainsi libellée :

« Avis. — La nuit dernière, on a volé les poires du jardin. Le voleur est informé qu'il y en a encore et qu'il fera plaisir au propriétaire en venant les chercher. »

Le lendemain matin, l'affiche était arrachée et remplacée par la suivante :

« Avis. — Le voleur remercie infiniment le propriétaire. Il n'a pas pris les poires qui restent parce qu'elles ne sont pas mûres ; il regrette d'ailleurs d'avoir volé les autres qui étaient vêreuses. »

POUR LA PATRIE !

Sous ce titre, M. Rychner-Rapin, à Lausanne, a publié, à l'occasion du 1^{er} août, des vers issus de son cœur de patriote et de philanthrope. Ce poème — mis en vente au bénéfice d'orphelinats, d'infirmeries, d'asiles et autres institutions de bienfaisance — en est à son 11^e millie. Un acheteur a adressé à l'auteur les vers que voici :

Veuillez trouver inclus, cinq sols, en timbres verts, C'est ce que je vous dois, paraît-il, pour vos vers ! Ah ! qu'en termes heureux votre pensée est dite, Permettez, cher Monsieur, qu'on vous en félicite ? Mais la forme n'est rien, c'est le fond qui fait tout, Et je veux espérer qu'on vous lira partout, Partout où vibre encor un cœur de patriote. Du vieillard cacocheme à l'enfant en culotte, De l'opulent banquier à l'ouvrier tout noir, Les vrais Suisses liront, sous la lampe, le soir, Les vers si bien tournés, du petit opuscule Que vous nous présentez sous forme minuscule ; Mais qui, grand par le cœur, fera bien des heureux, Puisque Pour la Patrie ! est pour les malheureux.

Georges KRIEG.

Façon d'entente. — Une amie de la mariée la félicite et lui dit :

— Ton union repose, je l'espère, sur une similitude de goûts ?

— Oh ! assurément ! mon fiancé ne m'aime pas et je ne peux pas le souffrir.

Les Horaires. — Déjà les arbres perdent leurs feuilles, les hirondelles partent, les rôtisseurs de châtaignes vont arriver et les nouveaux horaires ont paru depuis huit jours. C'est l'automne, décidément. Mais, avant les frimas, il reste encore bien des beaux jours derrière la montagne, comme dit l'adage, des dimanches où l'on pourra encore excursionner en famille. Seulement, n'oublions pas l'horaire, et disons-nous qu'un des plus pratiques, c'est l'*Horaire du major Davel*, des Hoirs d'Adrien Borgeaud, à Lausanne.

Ingénuité. — Un monsieur de soixante ans bien sonnés voulait embrasser une jeune fille. Elle s'y refusait.

— Voyons, mademoiselle, vous pouvez embrasser une personne de mon âge sans crainte de pécher.

— Mais, monsieur, répondit ingénument la jeune fille, c'est justement pour cela que je ne veux pas vous embrasser.